Cinquante troisième année. - N° 143 A Vendredi 26 juillet 2019

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 395

33 – GIRONDE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BORDEAUX

Ventes et cessions

752 926 683 RCS Bordeaux.
E 2 M.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Capital : 7500.00 EUR.
Adresse : 6, Avenue Neil Armstrong, Bp 60192, 33708 Mérignac Cedex.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MERIGNAC du 17 Juillet 2019, La société E2M, société à responsabilité limitée au capital de 7 500 euros, dont le siège social est 6, Avenue Neil Armstrong, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 752 926 683, et la société S.C. CONSEIL, société à responsabilité limitée au capital de 250 000 euros, dont le siège social est 6, Avenue Neil Armstrong BP 60192 33700 MERIGNAC, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 377 490 560 RCS BORDEAUX, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société E2M par la société S.C. CONSEIL. La société E2M ferait apport à la société S.C. CONSEIL de la totalité de son actif, soit 77 801 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 62 648 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 35 153 euros. En rémunération de cet apport net, 10 parts nouvelles de 500 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, seraient créées par la société S.C. CONSEIL à titre d'augmentation de son capital social de 5 000 euros. Le rapport d'échange des droits sociaux retenu sera fixé à 1 part de la société S.C. CONSEIL pour 50 parts de la société E2M. La prime de fusion s'élèverait globalement à 30 153 euros. La fusion est soumise à la condition suspensive de l'approbation du projet de fusion par les assemblées générales extraordinaires des deux sociétés. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er janvier 2019, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par E2M depuis le 1er janvier 2019 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par S. C. CONSEIL. La société E2M sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX au nom des deux sociétés le 23 juillet 2019..